

Jean Bricmont
La république des censeurs
Paris : L'Herne, 2014, 174 p.

Extraits
p 22

La censure « douce »

M^{me} Marie Reynier est rectrice de l'académie d'Orléans-Tours. En 2011, elle déclare à la République du Centre : « Si dans les enquêtes PISA ¹, dans tous les pays concernés, on enlève finalement les enfants issus de l'immigration, on n'a pas du tout les mêmes résultats. »² Levée de boucliers, *Le Nouvel Observateur* dénonce son « dérapage », expliquant que le problème vient de différences sociales et non de l'origine, immigrée ou non, comme on le sait « depuis “les héritiers” »³ de Bourdieu et Passeron »⁴. Le président du groupe Europe-Écologie-Les Verts au Conseil régional du Centre, Jean Delavergne, dénonce ces propos « scandaleux » et « plus que limites à tendance xénophobe »⁵.

p 23

La rectrice a beau expliquer qu'elle est elle-même arrivée en France à l'âge de huit ans, avec des parents espagnols, une plainte pour propos racistes est déposée auprès du parquet, qui heureusement la classe sans suite. Elle expliquera par la suite qu'elle parlait « d'une situation qu'on trouve dans l'académie [où] on trouve des classes dans lesquelles il n'y a plus ni mixité sociale ni mixité culturelle. Ayant un vécu moi-même d'enfant d'immigrés, je me disais que dans la même situation je n'aurais aucune chance »⁶.

Difficile de voir là une intention particulièrement raciste et, dans son cas, il n'y a pas eu de poursuites. Mais elle est néanmoins « dénoncée » dans les médias, sommée de s'expliquer, menacée de poursuites, ce qui est pour le moins intimidant et constitue par conséquent une forme de censure (relativement) masquée, rendue possible par la législation antiraciste.

Ce cas particulier illustre un problème plus général, qui s'applique à toute forme de censure : on oppose à M^{me} Reynier un savoir sociologique qui a montré « depuis Bourdieu et Passeron » que le problème des mauvais résultats scolaires n'a rien à voir avec l'immigration en tant que telle, mais est d'origine sociale. Tout d'abord, Mme Reynier devrait pouvoir s'exprimer, même si elle

p 24

a tort. Mais imaginons qu'un sociologue réalise une nouvelle étude, peut-être introduisant de nouvelles variables (la maîtrise du français dans la famille par exemple), et que ses résultats

¹ Le programme PISA (*Program for International Student Assessment*) est un ensemble d'études menées par l'Organisation de coopération et de développement économiques et visant à la mesure des performances des systèmes éducatifs des pays membres et non membres (note de l'auteur).

² « La rectrice de l'académie Orléans-Tours s'explique », *Le Nouvel Observateur*, 22 juin 2011. Elle se plaignait que ses propos aient été initialement déformés.

³ Référence au livre de Pierre Bourdieu, Jean-Claude Passeron, *Les Héritiers, Les étudiants et la culture*, Paris, Éditions de Minuit, 1964 (note de l'auteur).

⁴ « “Enfants d'immigrés” : quand la rectrice d'Orléans dérape », *Le Nouvel Observateur*, 20 juin 2011.

⁵ « EELV dénonce des propos du recteur sur “les enfants issus de l'immigration” », *Le Parisien*, 19 juin 2011.

⁶ « La rectrice de l'académie Orléans-Tours s'explique », *Le Nouvel Observateur*, 22 juin 2011.

contredisent ce que l'on sait « depuis Bourdieu et Passeron ». Après tout, les physiciens ont révisé leurs théories à de nombreuses reprises et on peut difficilement soutenir que la sociologie constitue un savoir plus certain que la physique.

Mais ce sociologue imaginaire osera-t-il publier ses résultats, ou même entreprendre une telle recherche, après avoir vu ce qui se passe avec M^{me} Reynier et d'autres cas semblables ?

On peut en douter, et le fait qu'on puisse en douter amène à douter également de la solidité du savoir sociologique qu'on oppose à M^{me} Reynier. En effet, comme le soulignait John Stuart Mill, pouvoir critiquer sans aucune crainte les lois de Newton et voir qu'elles résistent à ces critiques est une des raisons de croire aux lois de Newton ⁷. Si on poursuivait devant les tribunaux tous ceux qui contestent la validité des lois de la physique, il n'y aurait plus aucune raison d'y croire. La même chose est vraie, *a fortiori*, pour la sociologie.

p 25

Les spécialistes de la dénonciation de propos « racistes », parce que supposés scientifiquement faux, ne comprennent pas que ce sont précisément leurs cris effarouchés et les menaces de poursuites qui les accompagnent, qui conduisent à décrédibiliser le savoir sur lequel ils s'appuient.

Autre exemple de censure sournoise :

Christophe Oberlin est chirurgien et professeur à Paris VII, où il enseigne entre autres la médecine humanitaire. Au cours d'un examen, en 2012, il pose une question de droit humanitaire portant sur la mort de 22 membres d'une même famille lors d'un bombardement « classique » à Gaza (c'est-à-dire sans armes chimiques) et demande aux étudiants de qualifier ce crime, en justifiant leur réponse, parmi les possibilités suivantes : crime de guerre, crime contre l'humanité, crime de génocide ⁸. Suite à une dénonciation, le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) parle « d'incitation à la haine d'Israël ». Le président de l'université, sans entendre l'enseignant, annonce l'ouverture d'une enquête administrative et fait part publiquement de sa « consternation » devant la question posée, considérant qu'elle « contrevient à l'esprit de neutralité et de laïcité de l'enseignement supérieur » (on peut s'interroger sur la pertinence d'invoquer la laïcité dans cette affaire) ⁹.

p 26

Ne s'agit-il pas là encore d'une forme de censure douce ? Dont l'effet prévisible est de limiter la liberté d'expression du corps enseignant concernant la situation à Gaza ou, plus généralement, le conflit israélo-palestinien.

L'affaire Zemmour

Mais toutes les affaires ne se terminent pas sans poursuites, loin de là. Eric Zemmour, auteur et journaliste célèbre, déclare, le 6 mars 2010, dans l'émission « Salut les Terriens » de Thierry Ardisson, que « les Français issus de l'immigration étaient plus contrôlés que les autres parce que la plupart des trafiquants sont Noirs et Arabes [...] c'est un fait »¹⁰.

⁷ John Stuart Mill, *De la liberté*, Paris, Folio, 1990, chapitre 2. On a d'ailleurs fini par réviser ces lois, ce qui ne fait que renforcer le propos de Mill (mais il ne pouvait pas le savoir en 1859, quand le livre fut publié en anglais).

⁸ Pour plus de détails, voir « Lettre Ouverte du Pr. Oberlin à la Ministre de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur », sur le site *Europalestine*.

⁹ « Ouverture d'une enquête universitaire après une question sur Gaza lors d'un examen de médecine », *Le Monde*, 14 juin 2012.

¹⁰ « La LICRA va poursuivre en justice Eric Zemmour », *Le Monde*, 16 mars 2010.

Il est poursuivi pour incitation à la haine raciale par différentes organisations antiracistes, dont la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) et le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP). On lui fait remarquer que la cause de la délinquance n'est pas ethnique mais sociale. Comme Eric Zemmour n'a pas établi de lien de cause à effet, mais simplement constaté (selon lui) un fait, cette remarque ne réfute pas ce qu'il a dit.

p 27

Si la critique de ses propos est parfaitement légitime et même souhaitable, elle devient inefficace lorsqu'elle est suivie par des poursuites judiciaires. En effet, cette méthode ne peut que créer de la suspicion dans l'esprit du téléspectateur, qui constate que l'on n'a pas montré que ce que disait Eric Zemmour était factuellement faux et qui risque alors de penser que l'on cherche, par ces poursuites, à faire taire quelqu'un qui énonce des vérités qui dérangent.

Eric Zemmour n'a heureusement pas été condamné pour ces propos. Il a été condamné, mais pour avoir dit, dans une autre émission, que les employeurs ont le droit de refuser des Arabes et des Noirs, refus qui est illégal, à cause des lois contre la discrimination à l'embauche. Il incitait ainsi à des actions illégales (bien que pas immédiates), et ce genre de propos sort du cadre de la discussion sur les idées, auquel ce livre se limite. Eric Zemmour a évidemment le droit de proposer de modifier la loi, ce qu'il ne s'est d'ailleurs pas privé de faire, devant des députés UMP en mars 2011.

L'affaire Mermet

Daniel Mermet est l'animateur de l'émission « Là-bas si j'y suis », sur France Inter. Il a l'habitude de faire écouter, en cours d'émission, des messages laissés sur son répondeur par des auditeurs. Un jour, en juin 2001, au cours d'une série d'émissions consacrées au conflit israélo-palestinien, il fait passer, entre autres, le message suivant : « Qu'est-ce que c'est que ce pouvoir mortifère qui

p 28

se complaît dans les assassinats d'enfants et les mutilations, qui justifie l'inacceptable jour après jour avec une outrecuidance criminelle et qui a l'infâme arrogance de nous traiter de racistes quand on ose timidement protester contre cette conduite indigne ? Qu'est-ce que c'est que ces hypocrites qui manient avec tant de virtuosité le bouclier de l'antisémitisme quand on veut juste leur rappeler que depuis cinquante ans, ils reproduisent à dose homéopathique l'horrible injustice dont ils ont souffert ? Je suis farouchement anti-sioniste. Je ne suis en rien antisémite »¹¹. Suite à cela, Daniel Mermet est poursuivi pour diffamation et incitation à la haine raciale par Avocats sans frontières, l'Union des Étudiants Juifs de France (UEJF) et la LICRA. Après de nombreuses péripéties judiciaires, il sera définitivement relaxé fin 2006, après presque cinq ans de poursuites, c'est-à-dire de démarches juridiques, de soucis, d'exposition médiatique négative, etc. Le simple fait de gagner en fin de course ne supprime pas le dommage causé.

Comment peut-on interpréter les propos cités comme incitant à la haine *raciale* ? Ils visent clairement un pouvoir politique « mortifère », c'est-à-dire l'État israélien. Le fait que cet État a choisi de se définir comme État « juif » ne rend pas antisémites les critiques à l'égard de la

¹¹ « Le journaliste Daniel Mermet assigné pour "incitation à la haine raciale". Des associations juives accusent le producteur de France-Inter d'avoir diffusé des propos d'auditeurs à caractère antisémite », *Le Monde*, 1^{er} juin 2002.

politique de son gouvernement, pas plus que des critiques, mettons, du gouvernement chinois ne seraient ipso facto, anti-chinoises au sens raciste du terme.

L'auditeur parle aussi des « hypocrites qui manient le bouclier de l'antisémitisme », c'est-à-dire entre autres des associations qui utilisent ce bouclier pour faire taire les critiques de l'État en question. Peut-on trouver meilleure illustration de cet usage que les poursuites contre Daniel Mermet ?

D'après le compte rendu d'audience du *Monde*, Alain Finkelkraut, témoin à charge, avance un argument qui illustre une des confusions intellectuelles fondamentales de l'antiracisme : « 95 % des juifs de France sont sionistes, dans le sens où ils ont une solidarité de destin avec Israël. Mettre au ban de l'humanité cet État, en tant que fasciste ou nazi, c'est exclure, sous le masque de l'antiracisme, tous ceux qui, en tant que juifs, le soutiennent ». Laissons de côté le fait qu'on ne sait pas à quel sondage d'opinion se réfère Alain Finkelkraut. De même, critiquer une occupation militaire exercée par un État n'est pas la même chose que mettre « au ban des nations » cet État...

Les propos d'Alain Finkelkraut soulèvent néanmoins un problème fondamental : soutenir une politique intérieure ou extérieure d'un État est un choix politique. Qu'un groupe humain donné, défini en terme ethnique, national ou religieux, soutienne une certaine politique ne rend pas l'opposition à cette politique raciste en soi. Si tous les Allemands après 1870 avaient approuvé

p 30

l'annexion de l'Alsace-Lorraine ou si tous les catholiques, à un moment donné de l'histoire, avaient été opposés à la séparation de l'Église et de l'État, le fait de refuser cette annexion ou de vouloir cette séparation n'en serait pas moins demeuré une position politique et n'aurait pas été anti-allemande ou anticatholique au sens d'une « exclusion » d'un groupe humain donné. Et la même chose vaudrait pour les Juifs et la politique israélienne, même si tous les Juifs français approuvaient toutes les politiques israéliennes (ce qui n'est sûrement pas le cas).

L'affaire Siné

Le dessinateur Siné tenait une chronique dans *Charlie Hebdo*. Il écrit, le 2 juillet 2008, à propos de Jean Sarkozy, fils de Nicolas : « Il vient de déclarer vouloir se convertir au judaïsme avant d'épouser sa fiancée, juive, et héritière des fondateurs de Darty. Il fera du chemin dans la vie, ce petit ! »¹².

On lit dans *Libération* du 23 juin 2008 : « Patrick Gaubert, président de la LICRA et ami de Nicolas Sarkozy, [...] remarque qu'aujourd'hui, le fils de Nicolas Sarkozy, Jean, vient de se fiancer avec une juive, héritière des fondateurs de Darty, et envisagerait de se convertir au judaïsme pour

p 31

l'épouser »¹³. Où est la différence entre les deux textes ? Uniquement dans l'ironie chez Siné : « Il fera du chemin dans la vie, ce petit ! » Pour un caricaturiste qui a dessiné une nonne en train de se masturber au moyen d'un crucifix, on a vu pires excès.

Les conversions pour raison d'opportunité sont légions, surtout lors de mariages. Lorsque l'époux ou l'épouse est riche, cela suscite toujours de l'ironie et l'on s'en gausse dans les chaumières, avec ou sans Siné. Mais il a suffi que cette ironie ait pour objet un mariage où la riche épouse est de confession juive, pour qu'une icône de la caricature française soit chassée de *Charlie Hebdo* et poursuivie devant les tribunaux pour incitation à la haine raciale, à la suite

¹² Yves-Marie Labé, « Quand "Charlie Hebdo" ne fait plus rire », *Le Monde*, 29 juillet 2008.

¹³ Christophe Ayad et Antoine Guiral, « Sarkozy comme chez lui en Israël », *Libération*, 23 juin 2008.

d'une dénonciation publique, par le journaliste Claude Askolovitch, accusant, sur les ondes d'RTL, l'article d'être « antisémite dans un journal qui ne l'est pas »¹⁴. Notons au passage que, dans une nouvelle version de l'arroseur arrosé, le même Claude Askolovitch s'est vu refuser en 2013 l'accès au salon du livre juif de Neuilly, après avoir écrit un ouvrage, *Nos mal-Aimés, ces musulmans dont la France ne veut pas*¹⁵, jugé trop islamophile. Le site *Dreuz.Info*, qui se flatte d'avoir contribué à ce refus, estime que « l'alerte pollution » a été « levée »¹⁶. On trouve toujours plus « vigilant » que soi.

p 32

On reprochait à Siné le fait que la rumeur de la conversion de Jean Sarkozy au judaïsme était fautive. Mais ce n'est pas lui qui avait inventé cette rumeur et Siné a toujours soutenu que si la conversion avait lieu vers l'islam ou le catholicisme, suite à un mariage avec une personne fortunée adhérant à une de ces religions, il s'en serait moqué tout autant.

Sans surprise, Bernard-Henri Lévy, témoin à charge lors du procès, a écrit à propos de cette affaire : « Derrière ces mots-là, une oreille française ne pouvait pas ne pas entendre l'écho de l'antisémitisme le plus rance »¹⁷. L'antisémitisme le plus rance ? Quid de l'article de *Libération* ? Nonobstant son témoignage, les tribunaux ont heureusement acquitté Siné et ont condamné *Charlie Hebdo* à verser à Siné une généreuse indemnité de licenciement¹⁸.

Le directeur de *Charlie Hebdo*, Philippe Val, depuis lors devenu directeur de France Inter, n'a, en revanche, nullement été inquiété lorsqu'il écrivait :

p 33

« Si l'on regarde une carte du monde, en allant vers l'Est : au-delà des frontières de l'Europe, c'est-à-dire de la Grèce, le monde démocratique s'arrête. On en trouve juste un petit confetti avancé au Moyen-Orient : c'est l'État d'Israël. Après, plus rien, jusqu'au Japon. [...] Entre Tel-Aviv et Tokyo règnent des pouvoirs arbitraires dont la seule manière de se maintenir est d'entretenir, chez des populations illettrées à 80 %, une haine farouche de l'Occident, en tant qu'il est constitué de démocraties »¹⁹.

Tout d'abord, comme le signale le journal *Le Plan B*, qui cite ce passage²⁰, « selon le Rapport des Nations unies sur le développement humain de 2003, seuls trois pays au monde avaient alors un taux d'illettrisme supérieur à 80 %. Et aucun d'entre eux n'était situé entre Tel-Aviv et Tokyo », de sorte que l'assertion de Philippe Val est au moins aussi fautive que celle de Siné et n'est pas, pour autant que l'on sache, inspirée par un autre auteur. Plus fondamentalement, si c'est faire preuve de préjugés antisémites que d'établir un lien entre Juifs et argent, pourquoi n'est-ce pas faire preuve d'autres préjugés que d'établir un lien entre illettrisme, haine de l'Occident et de la démocratie, et populations situées « entre Tel-Aviv et Tokyo » ?

¹⁴ Yves-Marie Labé, « Quand "Charlie Hebdo" ne fait plus rire, *Le Monde*, 29 juillet 2008.

¹⁵ Claude Askolovitch, *Nos mal-Aimés, ces musulmans dont la France ne veut pas*, Paris, Grasset, 2013.

¹⁶ « Salon du livre juif de Neuilly : alerte pollution levée, Askolovitch et Attali annulés », site *Dreuz.info*, 11 octobre 2013.

¹⁷ « De quoi Siné est-il le nom » par Bernard- Henri Lévy, *Le Monde*, 21 juillet 2008.

¹⁸ Siné a été, par la même occasion, poursuivi et acquitté pour des propos jugés insultants pour les musulmans.

¹⁹ *Charlie Hebdo*, 26 juillet 2006.

²⁰ « Frappes médiatiques sur le Liban », *Le Plan B*, n°4, octobre 2006.

L'affaire Morin - Naïr - Sallenave

Le sociologue Edgar Morin, signe, en compagnie de l'universitaire Sami Naïr et de l'écrivaine Danielle Sallenave, une tribune libre, dans *Le Monde* du 4 juin 2002, intitulée : « Israël-Palestine : Le cancer²¹ ». Ils sont poursuivis pour « incitation à la haine raciale », pour deux passages de l'article²² :

« Ce qu'on a peine à imaginer c'est qu'une nation de fugitifs, issus du peuple le plus longtemps persécuté dans l'histoire de l'humanité, ayant subi les pires humiliations et le pire mépris soit capable de se transformer en deux générations non seulement en “peuple dominateur et sûr de lui”, mais, à l'exception d'une admirable minorité, en peuple méprisant ayant satisfaction à humilier. »

« Et nous voici à l'incroyable paradoxe. Les juifs d'Israël, descendants des victimes d'un apartheid nommé ghetto, ghettoïsent les Palestiniens. Les juifs qui furent humiliés, méprisés, persécutés humilient, méprisent, persécutent les Palestiniens. Les juifs qui furent victimes d'un ordre impitoyable imposent leur ordre impitoyable aux Palestiniens. Les juifs victimes de l'inhumanité montrent une terrible inhumanité. Les juifs, boucs émissaires de tous les maux, bouc-émissarisent Arafat et l'autorité palestinienne, rendus responsables d'attentats qu'on leur empêche d'empêcher²³. »

p 35

L'expression « peuple dominateur et sûr de lui » est due au Général De Gaulle, lors de sa célèbre conférence de presse de juin 1967, faisant suite à la guerre des Six Jours²⁴. De Gaulle parlait d'ailleurs de « peuple d'élite, sûr de lui-même et dominateur » et, d'après son fils, « voudrait bien pouvoir en dire autant des Français²⁵ ».

Mais les phrases incriminées sont singulièrement sorties de leur contexte, puisque, juste après la première phrase, les auteurs de l'article écrivent : « Cette logique du mépris et de l'humiliation, n'est pas le propre des Israéliens, elle est le propre de toutes les occupations, où le conquérant se voit supérieur face à un peuple de sous-humains. » Donc, ce sont les Juifs israéliens qui sont visés et non les Juifs en général et de plus, les Israéliens ne sont critiqués que parce qu'ils se comportent de la même façon que d'autres occupants. Les auteurs comparent également la situation en Palestine à la « répression coloniale » de la France pendant la guerre d'Algérie. Si les propos de l'article sont « outranciers », il faut se demander s'il n'a jamais existé des propos d'une virulence similaire condamnant la politique américaine au Vietnam ou en Irak, ou celle de la France en Algérie. Il est courant, dans ces cas, de parler (en les critiquant) « des Américains » ou « des Français », même s'il est évident que ce n'est pas l'ensemble de ces populations qui approuve ou exécute la politique que l'on critique. Et si on parle de « Juifs israéliens », c'est sans doute pour les distinguer des Arabes israéliens qui ne sont évidemment pas favorables à ces politiques.

²¹ Texte disponible sur le site « réseau Intelligence de la complexité ».

²² Nathalie Guibert, « La condamnation d'Edgar Morin pour diffamation raciale cassée », *Le Monde*, 13 juillet 2006.

²³ Edgar Morin, Sami Naïr, Danielle Sallenave, « Israël-Palestine : Le cancer », *Le Monde*, 4 juin 2002.

²⁴ De Gaulle Israël guerre 1967- sur Dailymotion.

²⁵ Philippe De Gaulle, *De Gaulle, mon père. Entretiens avec Miche! Tauriac*, Paris, Plon, 2004, volume 2, p. 323.

Appels au boycott d'Israël

Madame Sakina Arnaud est une militante de la Ligue des droits de l'homme. En 2009, elle appose des autocollants sur des produits israéliens dans un magasin Carrefour, avec le slogan « Boycott apartheid Israel²⁶ » ; le magasin porte plainte pour dégradation mineure, mais cette plainte sera requalifiée par le ministère public en « incitation à la discrimination raciale, nationale et religieuse », avec constitution de partie civile, entre autres du Bureau National de Vigilance contre l'Antisémitisme et d'Avocats sans frontières. Elle affirme néanmoins qu'elle sera « la première à acheter des produits israéliens quand cessera l'occupation²⁷ ». L'ex-Président américain et Prix Nobel de la paix, Jimmy Carter a écrit un livre *Palestine la paix, pas l'apartheid*²⁸, en faisant référence à la situation dans les Territoires occupés ; un autre prix Nobel de la paix, Mgr Desmond Tutu, a aussi fait une analogie entre la situation en Cisjordanie et l'« apartheid²⁹ ». Quoi que l'on pense de cette analogie, elle devrait au moins être traitée comme une opinion et non comme une incitation à la haine.

p 37

La situation juridique se complique dans les cas des actions dites BDS (boycott, désinvestissement et sanctions) à l'égard d'Israël ou des produits en provenance des Territoires occupés, du fait que l'on invoque contre les personnes poursuivies les articles 225-1 et 225-2 du code pénal, lesquels répriment les « discriminations » à l'égard d'une personne physique ou morale à raison (entre autres) de son appartenance à une nation, et qui assimilent à une discrimination le fait « d'entraver l'exercice normal d'une activité économique quelconque ». C'est pourquoi le ministère public parle d'« entrave à l'exercice d'une activité économique en raison de l'appartenance à une nation. C'est de la discrimination ». Reste à savoir ce qu'on appelle « nation » et « exercice normal » d'une activité économique. En effet, il aurait fallu dire la même chose des appels au boycott de l'Afrique du Sud à l'époque de l'apartheid. Et même l'Union européenne impose des restrictions à l'importation de produits en provenance des Territoires occupés.

p 38

Tous les appels au boycott ne sont pas égaux entre eux. Martine Aubry, maire de Lille, a appelé à « ne pas participer aux manifestations organisées dans le cadre de l'année du Mexique en France », lorsque la Française Florence Cassez était emprisonnée dans ce pays³⁰. Bernard-Henri Lévy a appelé au boycott des Jeux olympiques en Chine³¹ et même au boycott du tourisme en Corse, estimant, avec son sens habituel de la nuance, que l'île de Beauté était, à cause des attentats et de la corruption, « la Sicile, puissance dix³² ». Une association pro-palestinienne a pu même appeler au boycott de l'Égypte, à cause de sa politique à l'égard de Gaza, politique manifestement liée à celle d'Israël, sans être, pour le moment, inquiétée³³.

Par ailleurs, beaucoup de pays sont victimes, non pas de simples boycotts citoyens, mais de sanctions et d'embargos décidés unilatéralement par certains États (par exemple, l'embargo

²⁶ « Condamnée pour un acte de militantisme ? » *L'Humanité*, 20 janvier 2010.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ Jimmy Carter, *Palestine : la paix, pas l'apartheid*, Paris, L'archipel, 2007.

²⁹ Par exemple, Desmond Tutu, « Divesting From Injustice », *Huffington Post*, 13 avril 2010.

³⁰ « Florence Cassez — Martine Aubry appelle aussi à boycotter l'Année du Mexique en France », *Le Point*, 11 février 2011.

³¹ Bernard-Henri Lévy, « Le Tibet, la Chine et l'arme du boycott », *Le Point*, 20 mars 2008.

³² « Bernard-Henri Lévy suscite la polémique avec "l'embargo touristique sur la Corse" », *Corse-Matin*, 10 mai 2011.

³³ « Boycott de l'Égypte qui étrangle davantage les Gazaouis », *CAPJPO-EuroPalestine*, 18 octobre 2013.

des États-Unis contre Cuba, qui est condamné chaque année par l'Assemblée générale des Nations unies), qui ont des effets bien plus graves qu'un simple appel au boycott.

p 39

Condamnée en appel, Sakina Arnaud s'est pourvue en cassation, d'où elle a été déboutée.

Néanmoins, les procès contre les activités BDS se succèdent mais ne se ressemblent pas, puisque certains se terminent par un non-lieu, tandis que, dans d'autres procès, le procureur refuse même de requérir une condamnation, ce qui montre l'embarras dans lequel se trouve la justice quand on cherche à l'obliger à appliquer des lois arbitraires³⁴.

Robespierre avait-il la prémonition des associations « antiracistes » ou qui « luttent contre l'antisémitisme » lorsqu'il écrivait :

« Qui ne voit combien le combat est inégal entre un citoyen faible, isolé, et un adversaire armé des ressources immenses que donnent un grand crédit et une grande autorité ? Qui voudra déplaire aux hommes puissants, pour servir le peuple, s'il faut qu'au sacrifice des avantages que présente leur faveur, et au danger de leurs persécutions secrètes, se joigne encore le malheur presque inévitable d'une condamnation ruineuse et humiliante ?³⁵ »

[...]

p 43

Ce que l'on peut dire

Voyons maintenant, *a contrario*, quelques exemples de ce qu'on peut dire, sans être inquiet ni « dénoncé ». Tout d'abord, il y a tous les appels à la guerre et tous les propos sexistes ou homophobes (à nos yeux) que l'on trouve dans la Bible et le Coran, qui sont sans doute les deux livres les plus influents de l'histoire. Pourtant, presque personne n'est assez fou pour vouloir les censurer ; mais alors pourquoi censurer des propos bien plus anodins et ayant un impact bien moindre, simplement parce qu'ils sont contemporains ?

Il y a aussi toute la littérature « classique », laquelle abonde en déclarations allant bien au-delà de simples « préjugés racistes », et niant carrément l'humanité de certaines « races ». Que propose-t-on de faire avec les propos suivants (pour prendre un exemple parmi des milliers) :

« Le nègre représente l'homme naturel dans toute sa barbarie et son absence de discipline. Pour le comprendre, nous devons abandonner toutes nos façons de voir européennes. Nous ne devons penser ni à un Dieu personnel ni à une loi morale ; nous devons faire abstraction de tout esprit de respect et de moralité, de tout ce qui s'appelle sentiment, si nous voulons saisir sa nature [...], on ne peut rien trouver dans son caractère qui s'accorde à l'humain.³⁶ »

Ces propos sont dus au philosophe Hegel, décédé, avec les idées de son époque, trop tôt pour pouvoir être poursuivi par les associations antiracistes.

p 44

En ce qui concerne les Juifs et le judaïsme, peut-on citer Marx ?

³⁴ « Les procès BDS pour les nuls », *CAPJPO-EuroPalestine*, 1^{er} octobre 2013, et « Procès BBS : victoire devant la Cour de cassation ! » *CAPJPO-EuroPalestine*, 20 novembre 2013. Voir aussi le site de l'AURDIP, Association des Universitaires pour le Respect du Droit international en Palestine, pour une discussion détaillée des aspects juridiques du boycott des produits israéliens.

³⁵ Discours sur la liberté de la presse, prononcé à la Société des Amis de la Constitution, le 11 mai 1791, par Maximilien Robespierre, député à l'Assemblée nationale, et membre de cette Société.

³⁶ Georg W. F. Hegel, *La Raison dans l'histoire. Introduction à la philosophie de l'histoire*, traduction nouvelle, introduction et notes par Kostas Papaioannou, Paris, Editions 10/18, 1965, p. 251.

« Quel est le fond profane du judaïsme ? Le besoin pratique, l'utilité personnelle. Quel est le culte profane du Juif ? Le trafic. Quel est son Dieu profane ? L'argent. Eh bien, en s'émancipant du trafic et de l'argent, par conséquent du judaïsme réel et pratique, l'époque actuelle s'émanciperait elle-même. [...] Dans sa dernière signification, **l'émancipation juive** consiste à émanciper l'humanité du judaïsme.³⁷ »

L'historien Paul-Eric Blanrue a rassemblé dans *Le Monde contre soi. Anthologie de propos contre les Juifs, le judaïsme et le sionisme*³⁸, des centaines de propos dont certains sont dus à de grands noms de la littérature française et peuvent légitimement être perçus comme antisémites. Lors de sa première édition, par la maison d'édition Blanche, le livre est préfacé par Yann Moix, membre du comité de rédaction de *La Règle du jeu*, revue dirigée par Bernard-Henry Lévy, et l'auteur est invité au salon des écrivains du B'nai B'rith, en 2007. Lorsque le livre est réédité par la maison Kontre Kulture³⁹, dont le directeur de publication est Alain Soral, la LICRA demande et obtient que l'ouvrage soit retiré de la vente.

p 45

D'après l'ordonnance du référé, la LICRA « [...] a soutenu que la mise au pilon de cet ouvrage constitue une mesure nécessaire, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à la protection de la santé ou de la morale, à la protection de la réputation ou des droits d'autrui [...] » et, elle « reproche à l'auteur de ne pas commenter ces propos et ainsi de révéler habilement des « messages subliminaux » d'encouragement à la haine raciale [...]»⁴⁰. » On se demande bien en quoi la sécurité nationale est mise en danger par un livre. Et si l'on doit censurer des livres à cause des messages subliminaux qu'ils sont supposés contenir, où s'arrêtera-t-on ?

Ne faudrait-il pas, dans la logique de la LICRA, également retirer de tous les ouvrages cités dans le livre de Blanrue les propos antisémites qu'ils contiennent ? Est-ce que les effets supposés

p 46

néfastes des propos racistes disparaissent parce qu'ils sont anciens, alors qu'on peut les trouver dans toutes les bonnes bibliothèques, et qu'ils sont disponibles dans des rééditions relativement récentes ? Si poser des autocollants appelant au boycott de produits israéliens dans des supermarchés ou poser une question sur un massacre à Gaza constitue une « incitation à la haine », que penser des propos suivants du philosophe Alain Finkielkraut :

« Je suis né à Paris et suis le fils d'immigrants polonais, mon père a été déporté de France, ses parents ont été déportés et assassinés à Auschwitz, mon père est rentré d'Auschwitz en France. Ce pays mérite notre haine. Ce qu'il a fait à mes parents était beaucoup plus brutal que ce qu'il a fait aux Africains. Qu'a-t-il fait aux Africains ? Il n'a fait que du bien. Mon père, il lui a fait vivre l'enfer pendant cinq ans. Et on ne m'a jamais enseigné la haine. Aujourd'hui la haine des Noirs est encore plus forte que celle des Arabes.⁴¹ »

p 47

³⁷ Karl Marx (1843), *La Question juive. Suivie de La question juive par Bruno Bauer*. Introduction par Robert Mandrou, Paris, Union générale d'Éditions, 1968, p. 28-29.

³⁸ Paul-Eric Blanrue, *Le Monde contre soi. Anthologie de propos contre les Juifs, le judaïsme et le sionisme*, Paris, Éditions Blanche, 2007.

³⁹ Sans la préface de Yann Moix, et sous le titre : *Anthologie de propos contre les Juifs, le judaïsme et le sionisme*.

⁴⁰ Extrait de l'Ordonnance de référé du tribunal de grande instance de Bobigny, du 13 novembre 2013, disponible sur « Non content d'être un "danger pour la sécurité nationale", Blanrue enverrait d'habiles "messages subliminaux" ! Au goulag ! », *Blog des amis de Paul-Eric Blanrue*, 21 novembre 2013.

⁴¹ Alain Finkielkraut, *Haaretz*, 18 novembre 2005, disponible en traduction française, par Michel Warschawski et Michèle Sibony dans « Les égarements d'Alain Finkielkraut », sur le site de la *Section de Toulon de la Ligue des droits de l'homme*.

La phrase « il n'a fait que du bien » ainsi que d'autres passages de l'interview ont choqué certains Africains⁴², mais peu de gens se sont indignés de la phrase « Ce pays mérite notre haine ». Bien sûr, le philosophe veut contraster l'attitude de sa famille, qui ne lui a pas appris la haine, avec celle des Africains, mais ses propos ne constituent-ils pas une incitation à la haine de la France ? Qui « mérite » cette haine ? Tous les Français ? Durant quelle période de temps ? Un philosophe, censé être un spécialiste de la précision de la pensée, devrait peut-être expliquer le fondement métaphysique de l'idée d'une culpabilité collective de « la France », qui de plus est transmissible aux descendants.

Quand Alain Badiou parle, en 2007, à propos de Nicolas Sarkozy de « l'homme aux rats », terme désignant un des patients de Freud⁴³, et compare, en suivant la même métaphore, les électeurs de Sarkozy à des « rats », Pierre Assouline s'indigne : « La dernière fois dans ce pays qu'on a ainsi comparé des hommes à des rats, c'était, voyons, en 1942 dans un documentaire de propagande sur le péril juif⁴⁴. » La dernière fois ? La journaliste italienne Oriana Fallaci n'a-t-elle pas écrit, en 2002, dans *La Rage et l'orgueil*, que « les fils d'Allah, au contraire, se multiplient comme des rats⁴⁵ ? »

p 48

Que penser également des propos d'Alexandre Adler qui, parlant de petites causes ayant de grands effets, écrit, en 2005, à propos de la situation en Amérique latine :

« Le claquement brusque d'une mâchoire de primate peut provoquer une éruption volcanique. Le primate ou le gorille on l'aura reconnu, c'est l'apprenti dictateur du Venezuela, Chavez⁴⁶ ? »

Fidèles à leurs habitudes, le MRAP, la LICRA et la Ligue des droits de l'homme tentèrent d'interdire le livre d'Oriana Fallaci, mais furent déboutés pour vice de procédure⁴⁷. Il fallait beaucoup d'optimisme pour espérer interdire la traduction française d'un livre qui s'est vendu à plus d'un million d'exemplaires en Europe. L'avocat qui défendit M^{me} Fallaci « au nom de la liberté d'expression » n'était autre que William Goldnagel, président d'Avocats sans frontières, qui avait poursuivi entre autres, Siné, Mermet et Morin, Naïr, Sallenave, le comique Dieudonné, ainsi que Roger Garaudy, l'éditeur Eric Hazan (directeur de la maison d'édition La Fabrique, pour avoir publié *L'industrie de l'Holocauste* de l'Américain Norman Finkelstein⁴⁸, dont les deux parents ont été déportés pendant la guerre). La géométrie variable semble être la branche préférée des mathématiques pour certains « défenseurs de la liberté d'expression ». Comme le fait souvent remarquer ironiquement Noam Chomsky, même Hitler et Staline étaient favorables à la liberté d'expression pour les opinions qu'ils partageaient.

p 49

M^{me} Nicole Guedj, qui a été secrétaire d'État aux droits des victimes, secrétaire nationale de l'UMP chargée des droits de l'homme et conseillère d'État, peut parler du Quai d'Orsay, dans ce ministère même, comme d'une « maison bourrée d'Arabes déguisés », voulant dire par là que la politique du Quai était trop pro-arabe⁴⁹. Elle se félicitait par ailleurs du fait que cette politique

⁴² Le MRAP a initialement porté plainte, puis l'a retirée suite aux excuses de Finkelkraut.

⁴³ Dans : Alain Badiou, *De quoi Sarkozy est-il le nom ?*, Fécamp, Editions Lignes, 2007.

⁴⁴ Pierre Assouline, « De quoi Badiou est-il le nom ? », *La république des livres, le blog de Pierre Assouline*, 28 novembre 2007.

⁴⁵ Oriana Fallaci, *La Rage et l'orgueil*, Paris, Plon, 2002, p. 146.

⁴⁶ Alexandre Adler, « Les tentations de Chavez », *Le Figaro*, 11 mai 2005.

⁴⁷ « Le livre d'Oriana Fallaci ne sera pas interdit », *Le Nouvel Observateur*, 20 novembre 2002.

⁴⁸ Norman Finkelstein, *L'Industrie de l'Holocauste : réflexions sur l'exploitation de la souffrance des Juifs*, Paris, La Fabrique, 2001.

⁴⁹ « Une élue UMP qualifie le Quai d'Orsay de "maison bourrée d'Arabes déguisés" », *Oumma*, 16-03-2012.

changeait sous la présidence de Nicolas Sarkozy. Mais on n'ose imaginer le sort d'un homme ou une femme politique qui jugerait la politique française trop pro-israélienne et attaquerait des « Juifs déguisés » faisant partie d'un ministère. Néanmoins, considérer la politique étrangère de la France comme étant « trop pro-arabe » ou « trop pro-israélienne » est une opinion, et on devrait autoriser la même façon de l'exprimer dans les deux cas.

Où que l'on se tourne, des propos racistes, odieux, blessants, des comparaisons entre humains et animaux, des négations de l'humanité de certains groupes, se trouvent autant, et souvent bien plus, dans les propos autorisés que dans ceux qui sont interdits ou poursuivis. De plus, les poursuites dépendent d'interprétations et parfois de procès d'intention. Partout, on ne trouve

p 50

qu'invitation à l'arbitraire. Là où l'arbitraire règne, la justice est absente et, là où elle est absente, pousse le ressentiment : pourquoi untel peut-il dire ce qu'il dit alors que moi je suis poursuivi ? Conséquence entièrement prévisible lorsque l'on criminalise des pensées et non des actions.

Un nombre non négligeable de procès se terminent en faveur de l'accusé, ce qui constitue un argument supplémentaire contre la loi Pleven : être poursuivi cause un dommage considérable et l'acquittement final prouve uniquement que les poursuites étaient injustifiées. Il y a de nouveau là une grande différence avec ce qui se passe pour les délits ordinaires, concernant des actions. Dans ces cas, le tribunal, pour décider si l'accusé est coupable ou non du délit, se fonde sur des éléments objectifs, mais l'existence d'un délit est en général établie. Dans les procès d'opinion, le fait brut — c'est-à-dire les phrases écrites ou prononcées, et leur auteur — est en général de notoriété publique. Mais, et c'est là toute la différence avec les poursuites concernant des actes, il appartient au tribunal de déterminer si ces phrases « incitent à la haine » et, donc, s'il existe ou non un délit. Sa marge d'appréciation est immense et, par conséquent, la possibilité de l'arbitraire l'est aussi, ce qui, dans certains cas, embarrasse les magistrats auxquels on demande de prendre des décisions sans leur donner de normes juridiques claires sur lesquelles s'appuyer.

p 110

[...] un problème que souligne Noam Chomsky : il n'y a pas, en France, de tradition de défense de la liberté d'expression par principe (et d'ailleurs, s'il y en avait une, la loi Gayssot qui permet de condamner Vincent Reynouard n'existerait pas). À gauche, on défend la liberté d'expression de son camp, et à droite de même. C'est ce qu'on pourrait appeler le « principe Hitler-Staline » : défendre la liberté d'expression pour les gens qui pensent comme moi.

Que toute défense de la liberté d'expression soit automatiquement suspecte de sympathie pour les thèses de la personne poursuivie est un effet particulièrement pervers de cette situation. On crée ainsi un climat de terrorisme intellectuel qui, non seulement, légitime le fait de mettre des gens en prison pour pur délit d'opinion, mais qui empêche toute discussion à ce sujet et garantit que pratiquement seule l'extrême droite protestera face à ce genre de situation.

[...]

p 127

On peut s'opposer à la censure, qu'elle soit de droite ou de gauche, et pas seulement pour des raisons de principe, mais aussi pour des raisons pragmatiques, parce que la censure finit toujours par se retourner contre ceux qui l'instaurent.

La psychologie de la censure est également la même dans tous les cas : elle oppose le Bien au Mal et renforce les certitudes morales des censeurs, qui s'autoproclament défenseurs du Bien ; elle donne une dimension religieuse aux thèses « protégées » par la censure. Tous ceux qui n'aiment ni le manichéisme ni la mentalité religieuse verront derrière toute censure, de gauche comme de droite, l'expression d'une même mentalité.

Dieudonné, Soral et la Bérézina de la censure

Outre le problème de la pente glissante, qu'engendre la censure, il y a aussi celui de la radicalisation du discours. Pour que la censure soit efficace, il faut empêcher la diffusion, directe ou indirecte, des écrits proscrits et, si possible, obtenir des mécréants qu'ils se renient. Le reniement peut parfois être obtenu, si la répression est suffisamment forte. Mais toute répression

p 128

engendre de la résistance et il vient un moment où quelqu'un refuse de se soumettre et radicalise son discours ; que fait-on alors ?

Lorsque l'abbé Pierre a fait part, à travers des déclarations ambiguës, de son amitié ancienne pour Roger Garaudy, qui a été poursuivi et condamné en 1998 pour contestation de crimes contre l'humanité, diffamation raciale et provocation à la haine raciale⁵⁰, il a dû s'excuser à plusieurs reprises. Faire condamner Roger Garaudy et obtenir des excuses de la part de l'abbé Pierre, personnalité extrêmement populaire aux yeux des Français (et qui l'est restée après cette affaire) fut une sorte de victoire à la Pyrrhus. En effet, Roger Garaudy s'était converti à l'islam en 1982, et cela permettait à ses thèses, donc à celles des négationnistes, de percer dans le monde musulman. Il était facile de le présenter dans cette partie du monde comme une victime du « lobby sioniste », ou « juif », qui « contrôle la France ». C'était là un dommage collatéral de la censure, qui était à la fois entièrement prévisible et totalement ignoré par ses partisans.

Mais le scandale « Garaudy - abbé Pierre » n'était rien en comparaison de celui qu'allait provoquer un humoriste, de père africain et initialement militant antiraciste et anti-Front National : Dieudonné.

p 129

Les « affaires » Dieudonné ont commencé par un sketch dans l'émission « On ne peut pas plaire à tout le monde » de Marc-Olivier Fogiel, le 1^{er} décembre 2003⁵¹ : déguisé en extrémiste religieux israélien, Dieudonné a d'abord exhorté les jeunes de banlieue à rejoindre « l'axe du bien » américano-sioniste, où il se moquait visiblement de l'expression « axe du mal » de George Bush, qui regroupait dans cette expression l'Irak, l'Iran et la Corée du Nord, et il a terminé par un salut avec un bras tendu, s'exclamant : Isra-heil.

On peut bien sûr trouver cela de très mauvais gout. Mais, indépendamment de Dieudonné, le penseur israélien Yeshayahou Leibowitz avait utilisé l'expression « judéo-nazi » pour caractériser la mentalité de certains Israéliens⁵², et l'homme politique israélien Itzhak Rabin a été souvent représenté en uniforme nazi par ses adversaires politiques.

Plus fondamentalement, nous vivons dans une culture profondément imprégnée par la *reductio ad hitlerum*, depuis le vieux « CRS-SS » jusqu'aux attaques contre le Front National, l'identification communisme-fascisme ou les « nouveaux Hitler », qui surgissent à chaque guerre, Milosevic, Saddam Hussein, Kadhafi, Assad, accompagnés des « nouveaux munichois », terme utilisé pour désigner les opposants à ces guerres. Il est presque obligatoire aujourd'hui, si on veut critiquer un régime ou un mouvement politique, de le comparer aux nazis ou à leurs collaborateurs.

⁵⁰ Pour le contenu de son livre : *Les Mythes fondateurs de la politique israélienne*, Paris, La Vieille Taupe, 1995.

⁵¹ Dieudonné — Fogiel — Jamel — On ne peut pas plaire tout le monde, 1^{er} décembre 2003.

⁵² Voir par exemple la vidéo « Leibowitz : “La politique d’Israël salit tout le peuple juif” et le judéo-nazisme ».